

Image not found or type unknown



Question relative a la paternité

Par **cecile29**, le **13/10/2008 à 15:11**

je suis enceinte de 2 mois. le pere de mon enfant ne souhaite pas le reconnaitre. il m a demander de lui ecrire une lettre par laquelle je m engage a ne rien lui demander cela a t il une valeur juridique?rnp ar ailleurs si il decide de le reconnaitre quels sont ses droits et devoirs vis a vis de l enfant?

Par **jeetendra**, le **13/10/2008 à 17:05**

bonjour, la lettre que le père futur de votre enfant vous demande de lui ecrire n'a aucune valeur juridique, par contre après la naissance de l'enfant vous pouvez tenter une action judiciaire en recherche de paternité naturelle à son encontre, j'ai écrit un article sur la filiation, un autre sur l'obligation alimentaire dans mon blog sur legavox.fr, lisez les, vous en apprendrez plus, courage à vous, cordialement